



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00032

Date de dépôt : **09/04/2025**

Demandeur : **Monsieur TIRANT SYLVERE**

Pour : **Pose de 2 fenêtres de toit**

Adresse du terrain : **LA FOUCAUDE à POMMEUSE
(77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/035
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 09/04/2025 par Monsieur TIRANT SYLVERE demeurant 6 RUE DES NOUETTES à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 09/04/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour Pose de 2 fenêtres de toit sans création de surface ;
- sur un terrain situé LA FOUCAUDE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le mardi 22 avril 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.